

Newsletter Mai 2016

## Vie des sentiers...

### Un label de qualité pour les itinéraires européens de randonnée pédestre

Le label de qualité "Leading Quality Trails - Best of Europe" est un système transparent de critères d'amélioration de la qualité, applicable partout en Europe.

La Fédération européenne de randonnée pédestre (FERP) s'est dotée d'un système de critères "Leading Quality Trails - Best of Europe" qui rend l'attractivité d'un sentier mesurable et garantit une expérience de randonnée de qualité.

Un tel système répond à la diversité et à l'unicité des paysages et des sentiers de randonnée dans les différentes régions d'Europe. Ce système de critères a été conçu de manière flexible. Il s'appuie sur des années d'expérience pratique dans les pays qui utilisent déjà des critères de qualité comme une aide à la planification et à l'amélioration des itinéraires.



Le label "Leading Quality Trails - Best of Europe" est à la fois une distinction et un moyen transparent pour optimiser l'infrastructure des itinéraires.

Les critères peuvent être utilisés comme une check-list au service des pays qui en sont encore à la création de leur offre de randonnée.

Dans les pays qui ont déjà un réseau de chemins en bon état marche, ce nouveau label peut conforter le tourisme de randonnée.

Documents disponibles sur le site internet [www.era-ewv-ferp.com](http://www.era-ewv-ferp.com).

La FERP rassemble 55 membres, 30 pays, soit 2.700.000 randonneurs licenciés.

La FFRandonnée en est membre ; Armand Ducornet, Administrateur en charge des relations internationales à la FFRandonnée, est Vice-Président de la FERP.



Ces actions concernent entre autre :

- ⇒ Les sentiers européens de grande randonnée labellisés ou en cours de labellisation ;
- ⇒ Les sentiers transfrontaliers ;
- ⇒ La protection de la nature ;
- ⇒ Une connaissance de l'histoire et de la culture européenne ;
- ⇒ Le libre accès à la nature ;
- ⇒ Une coopération transfrontalière ;
- ⇒ L'organisation d'évènements à l'échelle européenne.

Le label s'appuie sur ceux existant déjà dans les pays européens, notamment celui de l'Allemagne.

Il s'agit d'un outil de promotion des itinéraires.

Si l'Europe présente une grande diversité de paysages, de systèmes de balisage, de cultures, de pratiques, etc., l'objectif commun est de proposer des itinéraires de qualité afin de garantir le plaisir des pratiquants.

Le label vise à la fois l'amélioration, la mise en valeur du réseau existant, et la qualité lors de la conception de nouveaux itinéraires.

Plusieurs études ont permis de définir les attentes des randonneurs en termes de qualité des chemins. Les principaux critères retenus sont la qualité de la signalétique, la facilité d'accès, la qualité du sol, les informations disponibles, les aires de repos, les sites d'hébergement et de restauration ainsi que l'offre de transports collectifs.

A partir de ces données, le cahier des charges du label européen a été établi, distinguant des critères principaux et des critères secondaires.

Comité départemental de la randonnée pédestre du Val d'Oise - Codérando 95

Internet : [cdrp95.com](http://cdrp95.com)

Agréments : Sport 95 V.O 328 JEP - Défense et protection de l'Environnement 97076 - Code APE : 9499 z - SIRET : 31368994500050

Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.





L'évaluation objective des chemins se fonde ainsi sur :

- ⇒ La typologie du chemin,
- ⇒ La nature / le paysage,
- ⇒ La civilisation,
- ⇒ La culture,
- ⇒ La signalétique,
- ⇒ La sécurité / le niveau de difficulté,
- ⇒ L'accessibilité / la mobilité,
- ⇒ L'accès.

**L'évaluation** s'effectue à l'échelle d'un itinéraire complet, d'une étape journalière ou sur tronçons de 4km (1h de marche). Elle prend en compte les particularismes paysagers et régionaux de chaque secteur.

**Les étapes menant à la labellisation** sont :

- ⇒ La formation des experts chargés de l'évaluation sur le terrain,
- ⇒ L'évaluation sur le terrain,
- ⇒ La proposition d'améliorations,
- ⇒ La candidature à la labellisation,
- ⇒ L'examen des données,
- ⇒ Le sondage du parcours par les équipes de labellisation,
- ⇒ Et enfin l'attribution du label !

**L'attribution du label** engage à baliser entièrement l'itinéraire.

Il est valable pour une durée de 3 ans.

La brochure de présentation des critères de qualité des itinéraires est disponible en 3 langues.



**Pour plus d'informations** : Armand Ducornet, FERP

**Site internet** : [www.era-ewv-ferp.com](http://www.era-ewv-ferp.com)

**E-mail** : [aducornet@ffrandonnee.fr](mailto:aducornet@ffrandonnee.fr)

---

## Sources

<http://www.era-ewv-ferp.com/fr/acceuil/>

<http://www.ffe.com/tourisme/Gites-et-Chemins/Congres-Europeen-des-itineraires-de-tourisme-equestre/1er-Congres-Europeen-des-itineraires-de-tourisme-equestre/Syntheses-detaillees/Standard-de-qualite-des-sentiers-europeens-de-randonnee-pedestre>